



APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DANS LE SECTEUR AGRO-INDUSTRIEL AU CAMEROUN

APPEL A PROJETS :

RFF 2021 « SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES A FORT POTENTIEL POUR LES JEUNES ET LES FEMMES »

Organisation	: Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Projet	: Rapid Financing Facility (RFF) - Strengthening MSMEs for economic resilience and recovery in the face of COVID-19 in Cameroon
Date d'ouverture	: 29 Avril 2021
Date de clôture	: 13 Mai 2021

1. Background

En dépit des crises sécuritaires et des chocs exogènes auxquels il fait face depuis quelques années, le Cameroun a réalisé des taux de croissance de 4,1% en 2018 et 4,0% en 2019 et devait se maintenir à 4% en 2020 selon les projections initiales de l'Institut National de la Statistique. Cette performance économique est soutenue, entre autres, par le dynamisme du secteur des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) qui représente 99,8% des entreprises au niveau national avec 31,99% du total des MPME détenues par des femmes (ANN-STAT-PMEEESA-2018¹). Le secteur est fortement informel (82,9% de la population active) et la proportion de femmes actives employées dans le secteur informel approche les 80% (3ème enquête sur l'emploi et le secteur informel 2018). Les MPME formelles produisent 34% de la valeur ajoutée totale, contre 21,7% pour les unités informelles. Les MPME sont donc particulièrement importantes pour la réduction de la pauvreté et le renforcement de la résilience des communautés, notamment dans les zones rurales et chez les femmes et autres groupes socialement défavorisés, étant donné leur potentiel en tant que vecteurs de création d'emplois et de richesses. Malgré leur importance, les MPME locales sont confrontées à de multiples défis, notamment le manque d'informations, le manque de capacités et de connaissances concernant le développement des entreprises, l'accès limité au financement et à la technologie, en particulier pour les femmes et les jeunes avec respectivement 53% et 52% qui n'ont pas accès aux services et produits financiers formels (FinScope Cameroun, 2017). En outre, le taux d'intérêt effectif global moyen du crédit aux MPME est

¹ Annuaire Statistique des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat - PMEEESA 2018



de 10,5% contre 5,5% pour les grandes entreprises (PNUD 2019, Évaluation du financement du développement).

La crise de la COVID-19 a aggravé cette situation déjà difficile ; le pays étant l'un des plus touchés en Afrique sub-saharienne avec des impacts socio-économiques importants tant sur l'économie nationale que sur le secteur des MPME. Selon l'étude d'évaluation de l'impact socio-économique du COVID-19 sur l'activité économique conduite en avril-mai 2020², les principales difficultés rencontrées par les entreprises locales sont la baisse de la demande et de l'offre des produits, la baisse du chiffre d'affaires ainsi que le faible accès au financement. 62,2% des MPME ont dû licencier des employés pour réduire les frais de personnel. Du point de vue du genre, le COVID-19 a aggravé la situation des entreprises détenues par des femmes, des femmes employées et des petites activités féminines : une enquête d'impact rapide a montré que 39,7% des femmes interrogées ont connu une réduction de leurs revenus, 14,6% ont complètement perdu leur source de revenus tandis que 12% ont été contraintes de recourir à une activité secondaire.

Pour faire face aux conséquences de la COVID-19, le Gouvernement du Cameroun a réagi rapidement en développant une Stratégie de Réponse au COVID-19 et de Résilience Economique et Sociale (SRES) dont la mise en œuvre devrait permettre d'améliorer les conditions de vie des populations. Pour les MPME, les mesures comprennent la création d'un fonds de relance économique, le soutien à l'accès au financement, le renforcement de la résilience, le soutien à l'emploi et l'accélération des réformes du climat des affaires. Afin de soutenir les efforts du Gouvernement, le PNUD a développé et mis en œuvre un ensemble d'initiatives visant d'une part à renforcer le système sanitaire face à l'épidémie, et d'autre part à juguler les impacts socio-économiques à court et moyen terme de la COVID-19. C'est dans cette optique que l'initiative Rapid Financing Facility (RFF) a été mise en place.

2. Le Projet Rapid Financing Facility (RFF)

Le projet RFF est une initiative du PNUD visant à renforcer la capacité et la résilience des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au Cameroun afin d'atténuer l'impact économique et social de la COVID-19 à travers une gamme complète de mesures intégrées (financières et non financières).

L'intervention adopte une approche de marché centrée sur les MPME urbaines et rurales, formelles et informelles, avec un accent particulier sur le secteur agroalimentaire et les chaînes de valeur locales à forte valeur ajoutée pour les femmes et les jeunes. Le projet met l'accent sur la production, la transformation et la commercialisation des produits et encourage le recours à la technologie numérique afin de renforcer l'efficacité, de réduire les coûts associés et d'accélérer l'atteinte des objectifs. Il veille à ce que les MPME soient bien équipées et habilitées à adopter des pratiques de production plus durables et plus vertes, respectueuses des normes environnementales. Les appuis portent, entre autres, sur le renforcement des capacités (institutionnelles, techniques, économiques, financière, marketing,...) à travers : (i) le développement des services de coaching entrepreneurial et de conseil agricole ; (ii) le financement des investissements productifs (équipements légers, matières premières,...) ; et (iii) la mise en relation/facilitation des liens d'affaires entre les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, fournisseurs de services financiers comme non-financiers, etc.). Le projet fournira également des outils numériques aux MPME pour mieux gérer leurs entreprises et acquérir des informations pertinentes afin de faciliter l'accès au financement et la formalisation des entreprises.

² Cette étude a été réalisée par le PNUD et l'Institut National de la Statistique (INS). Il couvrait un échantillon de 770 entreprises, dont 10% étaient de grandes entreprises, 56% des petites et moyennes entreprises et 34% des unités du secteur informel



Le RFF développera une complémentarité et une synergie d'actions avec les autres intervenants des chaînes de valeur au niveau national (ministères sectoriels clés, collectivités territoriales décentralisées (CTD), l'Agence de Promotion des petites et Moyennes Entreprises (APME), acteurs non gouvernementaux, projets, programmes). Les appuis seront délivrés à travers la mobilisation d'une assistance technique, une contribution aux projets d'investissements des MPMEs (petite subvention) et la facilitation de l'accès à des financements adaptés. Ces appuis se nourriront des résultats d'une étude d'évaluation des besoins des entreprises qui servira de base pour mieux affiner l'intervention.

C'est dans ce contexte que le PNUD/RFF lance cet appel public pour la sélection de 150 MPMEs dans le secteur de l'agro-industrie au Cameroun afin de renforcer leur capacité à investir, à créer des emplois, et à exploiter des opportunités de croissance sur le marché domestique.

3. Qui peut répondre au présent appel à projets ?

Le présent appel à projets est destiné aux MPME individuelles, TPE, microentreprises, startups, entreprises formelles ou informelles du secteur de l'agro-industrie, à fort potentiel et installées sur le territoire Camerounais et dont les activités sont impactées par la crise de la COVID-19. L'entreprise doit être portée par un jeune homme/femme (18 et 35 ans) ou une femme adulte (36-55 ans).

Les entreprises peuvent être installées sur les segments suivants de la chaîne de valeur :

- Les entreprises dans la production
- Les entreprises dans la transformation
- Les entreprises dans l'emballage ou le packaging
- Les entreprises dans la commercialisation

La priorité sera donnée aux entreprises opérant dans les chaînes de valeur suivantes : le manioc, le plantain, les fruits et légumes, le maraicher, les céréales, le lait, l'élevage, la pêche et les produits forestiers non ligneux qui jouent un rôle important dans l'autonomisation économique des jeunes et des femmes au Cameroun. L'entreprise soumissionnaire ne doit pas être bénéficiaire d'un appui de la part du PNUD ou d'autres partenaires au développement afin d'éviter les doublons (appui en cours ou durant les 6 derniers mois).

4. Besoins éligibles, niveaux et modalités d'appui

BESOINS	% Contribution financière du promoteur	% Subvention PNUD*	% Crédit (EMF)
Inputs et Matières premières	50%	50% (plafond = 1 million FCFA)	-
Expertise technique complémentaire**	0%	100%	-
Equipements légers Coût < = 2 millions FCFA	0%	100%	-



Equipements moyens dont le coût est compris entre 2 et 5 millions FCFA***	40%	60%	-
Equipements moyens dont le coût est compris entre 5 et 10 millions FCFA	40%	10%	50% (appui à la recherche de financement)

- * La petite subvention du PNUD sur les inputs et équipements légers pourra se faire sous forme de bon d'achat à l'endroit de l'entreprise bénéficiaire. Les besoins tels que la terre, la construction de bâtiment, le gros matériel roulant (tracteur agricole, fourgon, voiture, gros camions, etc.) **ne sont pas éligibles**.
- ** A travers une assistance technique sur 9 à 12 mois (études, formation, coaching, mentoring, mise en relation avec les institutions financières, montage de plans d'affaires, marketing, digitalisation, etc.).
- *** Pour cette catégorie d'équipements, la subvention du PNUD (60%) ne sera accordée que sur preuve de l'existence effective de la contribution financière du promoteur.

L'appui du projet RFF se fera à travers quatre (4) modalités : i) mobilisation d'une assistance technique pour le renforcement des capacités; ii) contribution financière directe à la réalisation d'investissements pour la production, l'acquisition d'équipements légers ; iii) facilitation de l'accès à des financements adaptés auprès des Etablissements de microfinance (EMF) et banques pour l'acquisition d'équipements moyens et de fonds de roulement ; iv) solution numérique pour la digitalisation des transactions (e-recording).

A noter que l'accompagnement pour l'accès au microcrédit se fera suivant la taille du projet et pour les entreprises plus solides à même de s'engager sur le marché du crédit auprès des établissements financiers.

5. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité au RFF sont définis comme suit :

1. Être une entreprise individuelle (TPE, microentreprises, PME, startups, formelle ou informelle) ou membre de GIC, membre d'association de femmes entrepreneurs, exerçant dans le secteur de l'agro-business ayant une existence légale ou disposant d'un acte de création légalisé ou non (justifier par une carte de contribuables, RCCM, etc.) ;
2. Être une entreprise physiquement établie sur le territoire Camerounais, dans les régions du Littoral, du Centre ou de l'extrême Nord (fournir un plan de localisation) ;
3. Être en règle avec les services fiscaux (attestation de non-redevance pour les entreprises formelles) ;
4. Être une entreprise portée par un jeune homme/femme (18 et 35 ans) ou une femme adulte (36-55 ans), (joindre une copie de la carte d'identité du promoteur/de la promotrice) ;
5. Opérer dans les chaînes de valeurs d'intérêt (le manioc, le plantain, les fruits et légumes, le maraicher, les céréales, le lait, l'élevage, la pêche et les produits forestiers non ligneux) ; Justifier
6. L'entreprise doit avoir des besoins en conformité avec les critères d'éligibilité, les niveaux et les modalités d'appui tels que présentés à la section 4 ; le PNUD se réserve le droit de réviser le montant de subvention sollicitée en fonction des besoins réels de l'activité.



7. Ne doit pas être bénéficiaire d'un appui de la part du PNUD ou d'autres partenaires au développement en cours ou durant les 6 derniers mois (fournir une lettre de déclaration signée) ;
8. Ne pas enregistrer d'impayés auprès d'une structure de financement (pour la subvention avec facilitation de l'accès au crédit), (fournir une lettre de déclaration signée).

Seules les entreprises/structures/personnes ayant satisfaits les critères d'éligibilité seront sélectionnés pour l'évaluation technique des projets. Bien faire attention à toute la documentation requise et la fournir.

6. Critères de sélection

Critères de sélection	Points Maximum
Pertinence et cohérence du projet d'entreprise par rapport aux objectifs du RFF	20
Viabilité du projet (même sans la subvention) : Chiffre d'affaires, plan d'investissement, actifs de production existants, etc.	15
Capacité du projet à créer des emplois durables et décents	15
Caractère innovant du projet (usage de technologies innovantes)	10
Motivation de la demande d'appui (besoins exprimés en lien avec le développement du projet présenté)	10
Impact de la COVID-19 sur l'activité	10
Justification de l'existence de marchés à travers des contrats ou une liste de clients (1 point par client référencé)	5
Adoption d'une démarche de développement durable (respect des normes environnementales - énergies propres, recyclage de déchets, etc.)	5
L'expertise du promoteur et de son équipe <ul style="list-style-type: none"> • Promoteur : Avoir au minimum de 3 années d'expériences dans le domaine de l'entrepreneuriat dans l'agro-industrie (3 points) • Promoteur : Avoir une bonne connaissance de l'environnement des affaires et du marché Camerounais, attestée par 03 clients traçables (3 points) • Promoteur : Avoir des connaissances en gestion et marketing attesté par la tenue des comptes et stratégie marketing (2 points) • Membres de l'équipe : Avoir au minimum de 2 années d'expériences dans leurs domaines d'expertise dans l'agro-industrie (2 points) 	10



Total général	100
----------------------	------------

Une attention particulière sera portée sur les projets relatifs à l'usage de technologies innovantes et sur les entreprises employant une forte main d'œuvre féminine.

NB : Après évaluation de toutes les candidatures, seules les entreprises ayant obtenu une moyenne de 70/100 seront considérées pour établir la sélection finale. Un classement par ordre de mérite sera établi afin d'en sélectionner les 150 meilleures.

7. Procédures de sélection

Les dossiers déposés au niveau du PNUD feront l'objet d'une décharge et d'un numéro de dépôt. Ils feront ensuite l'objet d'un examen par un Comité de sélection composé par le PNUD et les partenaires du Projet RFF par la vérification du respect des critères de sélection énumérés plus haut.

Les promoteurs sont susceptibles d'être sollicités durant la phase d'instruction des dossiers pour apporter des clarifications additionnelles. En cas de demande d'informations complémentaires ou de modifications à apporter au Projet, le promoteur dispose d'un délai maximal deux (02) jours pour fournir les compléments sollicités ou la version améliorée du dossier. D'autres pièces justificatives pour certains critères (âge, résidence, etc.) seront exigées avant finalisation du processus de sélection. En outre, le Comité peut décider, avant la décision de sélection finale, de faire une visite de site des projets.

L'acceptation finale du projet par le Comité de sélection fera l'objet d'une notification écrite au promoteur par le PNUD. Seuls les promoteurs retenus seront contactés.

8. Constitution du Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les documents suivants :

1. Demande d'appui adressée à M. Alassane BA, Représentant Résident Adjoint, et signée par le Responsable de la structure ;
2. Formulaire type de demande d'appui (en annexe) dûment renseigné ;
3. Copie des actes de création de la structure (pour les entreprises formelles) ou de tout autre document/statuts attestant l'existence de la structure (pour les entreprises informelles) ;
4. Etats financiers 2019, 2020 (si disponibles) ;
5. Business plan de l'entreprise (si existant) ;
6. Contrats signés ou liste des principaux clients avec leurs contacts téléphoniques ;
7. CV du promoteur et de 2 employés clés (si existant) accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité valide ;
8. Tout autre document utile (factures ou bon de commande de marché, actifs de production, etc.).

9. Dépôt des dossiers

- Les dossiers doivent être déposés sous enveloppe en version papier (**01 exemplaire**) au bureau principal du PNUD à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

N° 1232 Immeuble Mellopolis, Rue 1794, Ekoudou, Bastos

B.P. 836, Yaoundé République du Cameroun

Tél. : (237) 222 20 08 00 / 222 20 08 01



- Ils doivent porter la mention « **RFF 2021 : Soutenir l'investissement dans le secteur agro-industriel au Cameroun** ».
- Les dossiers incomplets ou envoyés hors délais ne sont pas acceptés.

Date limite de dépôt des candidatures : 13 Mai 2021 à 16h30 (heure du Cameroun). Toute candidature soumise après la date et l'heure limite, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

***Les candidatures féminines sont fortement encouragées**

Toute question de clarification relatif au présent appel d'offre doit être adressée par e-mail à l'adresse suivante : employmentpostcovid.cm@undp.org, en prenant soin de mettre en copie Dr. Euphrasie Kouame : euphrasie.kouame@undp.org, et Mme. Dorianne Jouoguep : dorianne.jouoguep@undp.org

Contacts : Web : <http://www.cm.undp.org>



Annexe : Formule type de demande d'appui pour les entreprises

SECTION I. Présentation du promoteur et de la structure (1 page max)

- 1.1. Nom du promoteur, sexe, âge, adresse, contact (téléphone, mail, localisation)

- 1.2. Entreprise : Raison sociale, nom commercial, date de création, type de société (pour les entreprises formelles)

- 1.3. Chaîne de valeur d'intérêt, organisations faitières d'appartenance, nombre d'années d'activités

- 1.4. Organigramme de l'entreprise ou liste détaillée du personnel (noms, prénoms, âge, sexe)

- 1.5. Compte ouvert dans un établissement financier (microfinance, banque), historique de partenariat et difficultés de paiement

SECTION II. Activités de la structure (2 pages max)

- 2.1. Description des activités et de l'offre de produits

- 2.2. Actifs de production (terre, bâtiment, équipements, etc.)
A justifier par des factures d'achat ou autre document permettant de justifier l'existence de matériels de production

- 2.3. Marchés desservis
A justifier par des factures ou bon de commande ou contrat

2.4. Impact de la COVID-19 sur les activités (clairement explicité avec des chiffres à l'appui)

SECTION III. Forces & Faiblesses de la structure (1/2 page max)

3.1. Citer les principales forces de votre structure (3 forces au maximum)

3.2. Citer les principales faiblesses (ou points à améliorer ou défis) de votre structure (3 faiblesses au maximum)

SECTION IV. Données d'exploitation

Remplir le tableau suivant :

ANNEE	2019	2020	2021
Volume de vente par produit :			
-			
-			
-			
Chiffre d'affaires moyen en FCFA			
Nombre total d'employés permanents			
Nombre d'employés permanents femmes			
Nombre d'employés permanents jeunes (personnes âgées de moins de 35 ans)			

Nombre d'employés temporaires				
SECTION V. <u>Liste des Partenaires clés (1/2 page max)</u>				
Fournir la liste de vos différents partenaires passés et actuels et les appuis reçus (montant, date)				
SECTION VI. Le Projet d'investissements (5 pages max)				
7.1. Description du Projet				
7.2. En quoi le Projet est-il innovant ?				
7.2. Motivation de la demande d'appui et liens avec les objectifs du RFF				
7.3. Attentes vis-à-vis du RFF et estimation des besoins				
7.4. Plan des investissements sur 12 mois (y compris l'apport personnel en nature ou en espèces)				
7.5. Objectifs cibles				
ANNEE	2021	2022	2023	
<u>Volume de vente par produit :</u>				
-				
-				
-				

Chiffre d'affaires annuel total (FCFA)			
Nombre d'emplois permanents créés (nouveaux)			
Nombre d'emplois temporaires créés (nouveaux)			

7.6. Principaux risques liés au Projet (3 risques maximum) et mesures prises pour les atténuer

7.7. Préservation de l'environnement

Actions de préservation de l'environnement en cours ou envisagées (exemple : gestion des déchets, utilisation de sources d'énergie propre comme le solaire)

7.8. Etes-vous intéressé à accéder à un crédit auprès d'un établissement de microfinance ? (Oui/Non, justifier)